

Le projet de recherche sur les smart contracts a reçu le soutien de la Mission de recherche Droit & Justice. Il s'agit d'un projet de grande ampleur fédérant les compétences de vingt-deux membres, composés de chercheurs français et britanniques en droit privé et public, des chercheurs en informatique et des professionnels du droit et du numérique. Cette recherche sera menée à Grenoble, au CUERPI-CRJ pour une durée de deux ans (2018-2020).

Recevoir automatiquement sur un compte en monnaie virtuelle le gain d'un pari sportif sitôt le match terminé, obtenir le remboursement d'une assurance-voyage sans en faire la demande, avoir la garantie de paiement d'une prestation donnée, accéder à un logement saisonnier sans avoir besoin d'un intermédiaire grâce à un appartement connecté... Demain, tout ceci serait possible avec l'utilisation d'une technologie : les smart contracts. Ils sont la traduction informatique sur la blockchain d'un engagement contractuel, afin d'en assurer son exécution automatique. La blockchain est une base de données dans laquelle sont inscrits depuis l'origine tous les échanges et toutes les opérations réalisées par les utilisateurs. Distribuée, elle est consultable librement et gratuitement. Le smart contract n'est pas nouveau, mais avec la blockchain, ils trouveront possiblement un nouvel essor, qui questionnera nos droits.

L'objet de la présente recherche est de s'interroger sur l'impact des smart contracts sur les professions judiciaires et juridiques. La démarche consiste à accompagner au mieux les professionnels à saisir ce tournant numérique, en mettant à disposition libre et gratuite un outil unique : un clausier contrat/smart-contract. Il est souvent dit que l'informatique deviendra une nouvelle étape dans l'écriture du droit. Si l'interaction des clauses juridiques et leur rédaction en langage informatique est aujourd'hui fréquente à travers des modèles de smart contracts, le travail qui consisterait sur plusieurs occurrences à traduire les clauses françaises et anglaises en smart contracts et à les assortir d'explications tant juridiques que techniques est, à notre connaissance inédit.

Lors de ce séminaire d'ouverture, nous bénéficierons de l'expertise d'intervenants extérieurs au projet de recherche, professionnels et universitaires. Cinq nationalités différentes seront représentées. Ce séminaire d'ouverture est à destination des étudiants, des professionnels du droit et de la justice et des universitaires en droit et en informatique.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL



“Smart Contracts”



Vendredi 16 mars 2018 9h à 18h

Renseignements:
crj@univ-grenoble-alpes.fr
04.76.82.58.16
Inscriptions:
<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>



Cette journée ouvre droit à 7 heures de formation professionnelle



Maison de l'avocat
45 rue Pierre Sémard
38000 Grenoble

9h00

Début de travaux entre les membres de projet Smart contracts

9h45

Accueil des participants

10h00

Présentation du projet *Smart contracts*

par Mme Amélie Favreau, Maître de conférences, CRJ- Université Grenoble Alpes Directrice adjointe du CUERPI

10h10

Première approche technique sur le *smart contracts*

par M. Julien Gossa, Maître de conférences en informatique, ICube- Université de Strasbourg

10h20

Les *smart contracts* face aux *stupid contract*

par M. Jean-Christophe Roda, Professeur, Université de Lyon III

10h50

Les *smart contracts* au Royaume-Uni

par M. Burkhard Schafer, (en anglais) Professeur, Université Edimbourg (Ecosse, RU), SCRIPT

11h20 Pause

11h40

La Blockchain et les droits de propriété intellectuelle : challenges et opportunités

par Mme Rosa Ballardini, (en anglais) Maître de conférences, IPR University Center (Finlande)

12h15

Débats

12h30 Pause déjeuner



14h00

Les *smart contracts* en Belgique

par M. Alain Strowel, Professeur, Université Catholique de Louvain (Belgique) et M. Enguerrand Marique, Doctorant Université Catholique de Louvain (Belgique)

14h30

Les *smart contracts* en Suisse

par M. Fabien Gillioz, Avocat, associé Etude Ochsner & Associés, Genève (Suisse)

15h00

Les *smart contracts* en informatique

par M. Julien Gossa, Maître de conférences en informatique, ICube, Université de Strasbourg

15h30

Propos conclusifs

par M. Mustapha Mekki, Professeur, Directeur de l'IRDA, Université Paris 13-Paris Sorbonne Cité

16h15

Clôture de la journée

16h30

Clôture des travaux entre les membres du projet *Smart contracts* (séance plénière)

